

**RECAPITULATIF et MODE DE TRANSMISSION DES PIÈCES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU
CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL
DE CLASSE NORMALE
SESSION 2023**

A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT et A CONSERVER

**QUELLES SONT LES PIÈCES A FOURNIR POUR LE CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE D'AUXILIAIRE
DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE ?**

Les candidats doivent fournir au CIG de la Grande Couronne, service instructeur, la copie d'un des titres ou diplômes ci-après :

- diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou,
- certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ou,
- diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Information complémentaire concernant les candidats titulaires de titres ou diplômes européens ou non européens : sous réserve de satisfaire aux autres conditions, sont acceptées, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, les inscriptions des candidats justifiant d'une autorisation, délivrée par une autorité compétente, d'exercer en France la profession d'auxiliaire de puériculture conformément aux dispositions du code de la santé publique (article L4392-2).

Le titre ou diplôme requis est à fournir au plus tard à la date de la première épreuve orale d'entretien soit : le 6 mars 2023.

La profession d'auxiliaire de puériculture est réglementée, par conséquent, pour ce concours aucune dérogation aux conditions de diplômes, pour les pères, mères de trois enfants et pour les sportifs, arbitres et juges de haut niveau, n'est possible.

Pour les personnes ayant déclaré, lors de leur préinscription, être en situation de handicap et vouloir bénéficier d'un aménagement d'épreuve, un modèle de certificat médical à faire compléter par un médecin agréé autre que votre médecin traitant, sera mis à votre disposition après la date de clôture des inscriptions sur votre espace sécurisé.

Ce certificat devra être retourné au CIG de la Grande Couronne (via l'espace sécurisé), au plus tard le **23 janvier 2023**. Seul le modèle de certificat médical établi par le CIG de la Grande Couronne sera accepté.

Afin de transmettre de manière dématérialisée la(les) pièce(s) requise(s) au CIG de la Grande Couronne, via votre espace sécurisé, vous devez au préalable la(les) scanner et l'(les) enregistrer sur votre ordinateur.

COMMENT CONSULTER L'AVANCEE DE MON DOSSIER ?

Le suivi de votre inscription ainsi que la consultation de votre dossier n'est possible que par la connexion à votre espace sécurisé. Cet espace vous permet de visualiser l'ensemble des informations que vous avez indiquées lors de votre préinscription (votre identité, votre adresse, ...).

Si vous constatez des erreurs dans la saisie ou si vos coordonnées changent, vous pourrez y effectuer les modifications nécessaires.

Un message en haut de la page de votre espace sécurisé va vous permettre de connaître l'état d'avancement de votre dossier :

- **En cours de transfert** : mention qui apparaît une fois que vous avez validé votre inscription.

- **Dossier en cours d'instruction** : un mail d'accusé réception vous a été adressé. La validation de votre inscription a été prise en compte.

- **Dossier complet** : votre dossier a été instruit par le service concours, les pièces fournies sont recevables et vous remplissez donc les conditions requises. Une attestation de validation est déposée sur votre espace sécurisé.

- **Dossier incomplet : merci de transmettre les pièces demandées** : votre dossier a été instruit par le service concours mais il manque une ou plusieurs pièces permettant de vérifier la recevabilité de votre candidature. Le courrier mentionnant la ou les pièce(s) à fournir est déposé dans votre espace sécurisé.

- **Dossier rejeté** : au vu des éléments fournis, vous ne remplissez pas les conditions requises pour participer à ce concours. Vous recevrez un courrier recommandé de non admission à concourir mentionnant les raisons de ce rejet.

- **Vous êtes admis(e) à concourir / admis(e) à concourir sous réserve** : vous recevrez alors un mail vous informant du dépôt de la convocation dans votre espace sécurisé.

- **Résultat d'admission**

Vous saurez si vous avez été déclaré(e) « ADMIS(E) » ou « NON ADMIS(E) » au concours sur votre accès sécurisé. Vous aurez accès à votre résultat (note de l'épreuve orale d'entretien). Un mail vous informera de ce dépôt.

NB : Vous pourrez imprimer, le cas échéant, l'attestation de présence à l'épreuve orale d'entretien. Certains documents pourront également vous être adressés par mail.